

LE PETIT JOYEUSAIN

...Nous avons l'esprit constructif !

CHERS AMIS JOYEUSAINS, bonjour nos vœux ardents et sincères pour 2017 !

Le Petit Joyeusain, respectant la tradition, se fait un plaisir et un devoir de présenter ses vœux aux joyeusains au nom du bureau, du Conseil d'Administration et de tous les membres du Comité Citoyen de Joyeuse.

Nos pensées vont avec tristesse vers ceux qui nous quittèrent au cours de l'année écoulée et elles accompagnent les familles durement éprouvées par ces départs.

Mais au-delà de la communauté de vie de Joyeuse, nous espérons que les femmes et les hommes qui ont des responsabilités aux différents niveaux de notre pays œuvreront avec force et ténacité à l'amélioration de l'humanité et à l'instauration de la paix.

Au quotidien, nous faisons pleinement confiance à ceux, militaires, policiers, gendarmes, pompiers, membres des services de santé qui, chaque jour, affrontent la violence et le danger pour que nous puissions vivre dans un pays libre.

Avec espoir, nous, formulons des vœux très ardents à votre intention, à l'intention de vos familles mais aussi pour Joyeuse et pour la France. ■

À bientôt !

Jean-François Châmes - Président
Le Bureau, le Conseil d'Administration et les membres du CCJ

L'ANNÉE 2016 DU COMITÉ CITOYEN DE JOYEUSE

L'assemblée générale 2016 a permis de faire le point sur la vie du Comité Citoyen de Joyeuse au cours des mois écoulés.

Ce fut donc l'occasion :

- de donner connaissance du bilan financier et moral qui est très positif ;
- de comptabiliser les adhésions qui sont toujours en augmentation ;
- de confirmer la composition du bureau (Président : JF. Châmes, Vice-président : A. Barrière, Trésorière : B. Pantoustier, Trésorier-adjoint : C. Martin, Secrétaire : M. Bogniaux) et du Conseil d'Administration.

Parallèlement à ce formalisme administratif une intense activité a été déployée :

- organisation chaque mois d'une réunion du bureau et du Conseil d'Administration, ouverte à tous les adhérents. Lors de ces séances, le programme de travail est établi, le rôle de chacun et l'activité sont répartis ;
- assistance aux réunions du conseil municipal ;
- rédaction de deux numéros du "Petit Joyeusain" ;
- assistance à la réunion en mairie de Rosières sur le problème de la rivière ;

- établissement d'un recours gracieux auprès de la mairie (problème du Grand Jeu) ;
- établissement d'une requête introductive d'instance auprès du tribunal administratif de Lyon (dossier Grand Jeu) ;
- établissement d'un mémoire en réponse aux conclusions de l'avocat de la mairie (dossier Grand Jeu) ;
- préparation des propositions constructives qui seront développées au cours de l'année 2017 ;
- réception des doléances de particuliers et étude des griefs présentés ;
- nombreuses rencontres avec des habitants mécontents ;
- contacts avec les associations ;
- consultation des archives locales et départementales ;
- rédaction de courriers etc.

Ainsi il apparaît que le travail a été très important et fait de façon bénévole sans faire appel à des auxiliaires de justice ou des conseils (avocats etc.).

Dans un prochain numéro du "Petit Joyeusain" nous présenterons des propositions destinées à améliorer la vie des joyeusains et à sauver ce qui peut encore l'être. ■

Le Comité de Rédaction

BILLET D'HUMEUR ! (de bonne humeur !)

Le "Petit Joyeusain" tient à exprimer ses sincères compliments aux commerçants qui, dans un contexte général difficile et localement dégradé, œuvrent pour animer notre localité. Leurs efforts ne pourront qu'être, à terme, récompensés et leur dynamisme permettra d'envisager des solutions destinées à contribuer au renouveau de Joyeuse.

Coup de chapeau également à l'équipe du Salon Gourmand qui fait revivre, chaque automne, le Vieux Joyeuse en attirant au cœur de la cité une foule toujours plus nombreuse. ■



LE BILAN DU CONSEIL MUNICIPAL À MI-MANDAT "PLUS QU'UNE SÉRIE D'ÉCHECS, UNE VRAIE DÉBÂCLE"

Lorsqu'on observe le bilan à mi-mandat de la municipalité, on constate, avec tristesse, que tout ce qui faisait de Joyeuse, une petite ville vivante et accueillante a disparu. Disparu aussi ce qui structurait la vie sociale par manque de dynamisme et l'incroyable absence de vision des élus locaux.

- perdue l'activité commerciale pour ne pas avoir su reprendre à leur compte le projet commercial (voir le n° 2 du "Petit Joyeusain") qui alliait la création d'une nouvelle zone commerciale raisonnable et la restructuration du commerce de proximité dans le bourg-centre ;

- perdue la caserne des pompiers qui était le symbole de notre sécurité, de la générosité et de l'altruisme intergénérationnels ;

- perdu le collègue, malgré une série de déclarations mensongères destinées à masquer la réalité et nous faire croire le contraire. En effet, l'article de presse reprenant les déclarations du Président du Conseil Départemental ne laisse planer, hélas, aucun doute à ce sujet. La date de 2020 a même été avancée ;

- perdue la fête du 14 juillet 2016 et en même temps la confiance des Jeunes. Ce ne sont pas quelques déclarations d'élus ambiguës, emberlificotées, parfois même à la limite de la diffamation envers certains jeunes, qui pourront cacher la réalité de ce cuisant échec.

Dans une publication sur internet l'amertume et la tristesse ont même fait écrire à l'un de ces jeunes "Madame la Maire, vous êtes le symbole de l'échec". Nous comprenons son état d'âme et partageons son amertume et sa tristesse ;

- perdue l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) qui, désormais a son siège aux Vans ;

- perdue la distribution des repas à domicile ;

- ils sont en train de perdre la déchetterie ;

- ils sont en train de perdre la maison de retraite de Jallès qui est à l'agonie ;

- vont-ils aussi perdre la plage du Petit Rocher qui est annoncée en sursis ?

- ils veulent perdre la place publique du Grand Jeu pour y construire des bâtiments sur toute sa surface, peut-être en complément de certains commerces qui existent déjà ;

- on évoque même le départ du Crédit Agricole ;

- ils ont même perdu la rivière !!! À ce sujet, il est vrai que, si la démarche a été initiée par le Syndicat Beaume-Drobie, cela n'aurait pas pu être fait sans la passivité et la méconnaissance du dossier par le Conseil Municipal qui a autorisé les travaux. Face à un tel projet deux attitudes étaient pourtant possibles :

- d'abord s'opposer avec force en invoquant l'Histoire, la coutume, le danger, la tradition, le patrimoine, les intérêts des riverains et des commerçants puis faire remonter le dossier, si nécessaire, jusqu'au sommet de la pyramide décisionnelle ;

- Ensuite demander des délais, réclamer des études complémentaires destinées à prouver que le projet est néfaste et dangereux (voir dans les pages suivantes l'article consacré à cela) et surtout écouter la population.

Au lieu de résister et de se battre, les élus de Joyeuse ont laissé faire bêtement et finalement cela va coûter très cher à la commune.

En conclusion, nous pensons que les choses sont beaucoup plus simples que ce triste inventaire :

ils ont perdu la tête

Par contre, nous devons être précis, en effet, si comme l'écrit notre jeune joyeusain, Madame la Maire est le symbole de l'échec, que font, à ses cotés les autres élus et quelques conseillers cachés qui se sont distingués par le passé par leur compétence approximative. Ne devraient-ils pas orienter utilement la première d'entre eux plutôt que d'adopter une attitude irresponsable et passive qui conduit la commune dans le mur ?

Connaissant bien certains d'entre eux, il est à craindre que, dans ce contexte dégradé, des décisions à venir soient dictées par des arrières pensées dans lesquelles l'intérêt général ne serait peut-être pas la préoccupation première.

Mais nous veillerons au grain !

En raison de ce terrible gâchis les prochaines générations de joyeusains et l'histoire locale seront très sévères à l'encontre de la gestion de ces élus responsables d'un tel naufrage. ■

Le Comité de Rédaction

LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE DU GRAND JEU.

Il y a quelques mois, les joyeusains virent avec surprise une construction s'élever sur la place publique du Grand Jeu. Après la surprise, un réel mécontentement s'est manifesté et tout naturellement, de nombreux habitants se sont adressés au Comité Citoyen de Joyeuse afin que notre association représente leur ressenti qui, pour beaucoup, était de la colère.

Dans un premier temps un Recours Gracieux a été adressé à Madame la Maire, car au vu des informations puisées dans les archives locales, il ne faisait aucun doute que le Grand Jeu était une place publique et devait le rester.

Comme nous nous y attendions, la réponse de Madame la Maire, rédigée par son avocat, a été un refus.

Comment ce permis a-t-il pu être accordé au mépris du droit, des archives et de l'histoire ?

- 1ère hypothèse : l'exécutif municipal surtout le conseiller chargé de l'urbanisme ayant reçu délégation du 1er adjoint, n'a pas consulté les archives municipales où tout est inscrit de façon très précise. Cela révèle une grande légèreté dans le traitement des affaires publiques et un réel amateurisme voire même une totale inadaptation à la fonction d'élu.

- 2ème hypothèse : l'exécutif municipal était au courant et a tenté un coup de force pour des raisons qui, selon certains, seraient peu avouables. Si c'était le cas, ce serait excessivement grave et ferait disparaître définitivement le peu de confiance que les habitants accordent encore à l'équipe municipale.

Face à ce refus qui ferme la porte à toutes les discussions possibles, le Comité Citoyen de Joyeuse a décidé, à l'una-

nimité, de constituer un dossier écrit solide à l'intention du Tribunal Administratif.

Notre demande a été simple, honnête et étayée par les archives municipales et départementales:

- Primo : historiquement, juridiquement et techniquement la place du Grand Jeu est un espace public conçu comme tel.

Ainsi le cahier des charges contenant les clauses et conditions auxquelles ont été vendus aux enchères les quatre emplacements a été établi par un procès verbal le 10/07/1859 et signé, à cette date par le maire de Joyeuse. Cette pièce a été visée le 22/07/1859 par le Sous-préfet de Largentière et validée le 11/08/1859 par le Préfet de l'Ardeche. Ce document mentionnait de façon très précise et très claire les points essentiels :

- article 1er : la procédure choisie est l'adjudication.

- article 6 : le niveau actuel de la place du Grand Jeu ne pourra être exhausé* (ndlr*= rehaussé) à moins d'une délibération expresse du conseil municipal et l'exhaussement * (ndlr*= exhaussement) s'il était approuvé, ne pourrait en aucun cas dépasser quinze à vingt centimètres.

- article 7 : les acquéreurs creuseront sous la place.

Il apparaît donc, à l'examen de ces documents, que la place du Grand Jeu est bien antérieure à la construction des magasins qui ont été creusés dessous. Par ailleurs, le devis estimatif établi le 20/03/1855 confirme cela et précise les dimensions des magasins : longueur 7 m, largeur 6 m, hauteur 5 m, il s'agit donc bien de propriétés de volumes limitées dans la hauteur.

Cela a été étayé par un rapport public établi le 07/11/1988 par le Cabinet Qualiconsult qui, ayant effectué un contrôle de sécurité, interdit toute surcharge supérieure à 300 kg/m².

À la lumière de cette étude technique il apparaît non seulement que l'arrêté octroyant le permis de construire est

illégal mais, qu'en plus, il est générateur d'un réel danger. Malgré cela, au cours de la réunion du Conseil Municipal du 31/03/2016, Madame la Maire, faisant courir des risques physiques aux habitants et juridiques aux élus, a annoncé qu'elle accorderait tous les permis de construire qui seraient sollicités. Cela aboutirait donc à couvrir toute la place et ferait disparaître le Grand Jeu !!!!.

- Secundo : La place publique du Grand Jeu a toujours été, et cela sans interruption, considérée par les habitants de Joyeuse comme un espace public et a été le théâtre de nombreuses manifestations et activités commerciales et festives.

- Tertio : la place publique du Grand Jeu a toujours été, sans interruption, gérée et administrée par les différentes municipalités comme un espace public. En témoignent de nombreux arrêtés municipaux dont le dernier date du 10/10/2016.

Pourquoi nier une évidence qui apparaît nettement dans les actes fondateurs ? Ce n'est pas en niant un fait qu'on le supprime.

Pourquoi gaspiller inutilement l'argent public en honoraires d'avocats ? C'est facile d'aller devant les tribunaux lorsque l'on paye un avocat avec l'argent des autres !!! Comme nous, vous devez savoir, Mesdames et Messieurs les élus, que s'il y a erreur, l'erreur est humaine, mais persévérer est diabolique : Ce n'est pas nous qui le disons mais le proverbe.

Ces lignes ne sont que le résumé succinct du recours déposé devant le Tribunal Administratif de Lyon dont nous attendons la décision.

Ce n'est pas en niant un fait qu'on le supprime ; le permis de construire est donc illégal. ■

Le Comité de Rédaction

RENDEZ-NOUS NOTRE RIVIÈRE !

En reprenant ici le titre de la pétition de nos amis de Rosières, nous leur disons que nous partageons leur colère car Joyeuse est aussi pleinement concernée.

Fidèle à sa méthode de travail "le Petit Joyeusain" a enquêté et les résultats obtenus permettent de contester formellement les arguments dits écologiques qui sont avancés par certains. Nous mettons aussi à jour un impact économique très négatif et la création d'un réel danger.

Quelle était la situation ? Une zone humide existait depuis des siècles entre la Tourasse et "les" ponts de Rosières que personne ne contestait. Cela était une richesse pour tout le secteur car "les apports organiques naturels" provenant de cette zone étaient à l'origine :

- directement d'une faune et d'une flore spécifiques des berges et indispensables à la chaîne alimentaire naturelle. Cette bio-diversité structurant un véritable éco-système.

- indirectement par l'intermédiaire des canaux qui fertilisaient certains terrains de Rosières et Joyeuse permettant ainsi des cultures de proximité indispensables (vergers - céréales - pâturages) et un élevage bien adapté.

Faudra-t-il remplacer les canaux "propres" par des pompes avec tous les rejets toxiques que cela entraîne en amont et en aval ?

Nous ne pensons pas que cela soit une approche bien comprise de l'écologie : un fonctionnement vertueux s'était

constitué au fil du temps. Pourquoi rayer cela d'un seul trait de plume ?

Quelle est la situation nouvelle ? En effet au vu de ce qui précède :

1/ La disparition du plan d'eau est une grave erreur écologique :

- tout d'abord au niveau de la climatologie la communauté scientifique mondiale est hostile à la disparition des zones humides car ce sont elles qui régulent les climats en apportant de l'humidité dans l'atmosphère.

Bien des désordres climatiques que connaît actuellement notre planète (ouragans - inondations - cyclones - sécheresses excessives) sont dus, pour partie, à la disparition des zones humides.

- ensuite la communauté scientifique, dans son ensemble, estime que la vie est née dans les zones humides qui ont joué et joueront toujours le rôle de véritables "matrices fécondes" pour l'évolution des espèces.

- En conclusion il apparaît que cette décision malheureuse du percement de la digue est en opposition totale avec la vraie écologie qui est l'écologie scientifique. Cette décision est donc écologiquement antinomique et à ce titre doit être rejetée.

2/ Le "balafrage" de notre rivière est aussi une grave erreur économique :

En effet, notre secteur par sa diversité paysagère, au sein de laquelle nos rivières jouent un rôle majeur, attire chaque été de nombreux touristes qui sont une véritable "manne" pour le commerce local (commerce de bouche, locations, gîtes, campings, restaurants, bars, fruits et légumes, activités festives, etc.).

Cet apport massif de population engendre des revenus indispensables qui permettent aux commerçants d'équilibrer leurs budgets et de dynamiser leurs activités.

Fallait-il prendre le risque de faire disparaître tout cela ? Certainement pas.

Fallait-il prendre le risque de réduire à néant les investissements financiers et le travail de plusieurs générations ? Non.

Fallait-il tout simplement méconnaître que cela constitue la vraie vie du secteur ? Non.

Cela prouve bien que certains décideurs ne sont pas en phase avec la réalité du terrain.

3/ Le percement de la digue génère un réel danger :

Au cours de la réunion du 07/11/2016 le maire de Rosières a soulevé à juste titre un point important qui est celui de la sécurité.

En effet deux canoës ont été entraînés dans ce qui peut être désormais considéré comme un "tourbillon". Heureusement cela s'est bien terminé et les canoëistes n'ont pas été, miraculeusement, blessés.

Que se passera-t-il demain si un accident grave voire même mortel se produisait ? Qui sera responsable pénalement et financièrement ? Il est à craindre que ce soient les élus de Rosières et de Joyeuse à titre personnel ainsi que les deux communes.

Nous invitons donc les élus à prendre les arrêtés et les mesures dictées par la situation afin tout d'abord d'éviter les accidents et ensuite de dégager leur responsabilité.

À l'arrivée des beaux jours la descente sur la rivière en canoë va reprendre multipliant les risques. Bien plus en période de moyennes eaux si un jeune enfant échappant à la surveillance de ses parents, grimpeait sur la digue et tombait dans le "tourbillon"... on n'ose pas envisager pareil drame et les responsabilités, surtout morales, qui découleraient de cette situation.

Gérer c'est prévoir et on ne peut que féliciter le Maire de Rosières et les membres du Collectif pour l'organisation de cette réunion qui a fait émerger de nombreux problèmes. Nous habitants de Joyeuse, nous avons cependant un regret. Pourquoi une semblable réunion n'a-t-elle pas été organisée par les élus de Joyeuse dont le silence est une fois de plus assourdissant ?

Qu'en est-il du cadre légal ?

La loi est par définition une règle générale et impersonnelle par son texte mais qui dans son esprit peut et doit être adaptée au contexte local.

Ici il s'agit au départ d'une directive européenne sous-tendue par un concept intellectuel, "la continuité piscicole", pensée bien loin de notre région et qui ne tient aucun compte du vécu des habitants et de l'environnement local.

LE PETIT JOYSEUSAIN

Bulletin local d'informations et de réflexion, édité par le Comité Citoyen de Joyeuse. Tirage à 1000 ex.

Directeur de publication : Jean-François Châmes. Responsable de la rédaction : Claude Martin.

Le Petit Joyeusain est un bulletin local d'informations et de réflexion dont le Comité de Rédaction est constitué des membres du bureau du comité citoyen et du conseil d'administration.

Membres du bureau : Jean-François Châmes président, Alain Barrière vice-président, Brigitte Pantoustier trésorière, Claude Martin trésorier-adjoint, Mauricette Bogniaux Secrétaire.

À ce titre, ce texte, même repris par une loi nationale, est mauvais et ne doit pas être appliqué sinon étayé par des expertises et complété par une réglementation adaptée. En l'espèce il est regrettable qu'aucune étude d'impact sérieuse n'ait été effectuée.

Avant de prendre une telle décision, qui débouchera inéluctablement sur des désordres, les autorités administratives avaient le devoir de faire réaliser ces études : quelles conséquences pour la Sécurité, l'Agriculture, le Commerce, la solidité des Ponts, l'Évolution du cours de la rivière, la bio-diversité, etc. ?

La réunion du 7 novembre 2016 en mairie de Rosières a été très révélatrice en ce sens que deux visions diamétralement opposées sont apparues.

- d'un côté la vision du Président du Syndicat Beaume/Drobie et de ses deux conseillers : à notre avis cette approche est trop administrative et dogmatique ; elle est aussi partielle, incomplète et trop étroite en ce sens qu'elle ne vise que la continuité piscicole au bénéfice d'un petit poisson, "l'apron", qu'il faut bien appeler par son nom. Il n'est même pas certain que ce petit vertébré franchisse la passe qui lui est promise et s'il la franchissait il s'arrêterait à la hauteur de Vernon !!! Cette vision partielle fait totalement abstraction des autres aspects du dossier.

Était-il nécessaire de gaspiller autant d'argent public, d'impacter aussi négativement l'économie locale pour d'aussi faibles résultats ? D'autant plus que selon certains spécialistes de notre rivière l'Apron aurait été vu en amont de la digue.

Nous avons l'impression que dans ce dossier certains ont joué le rôle "d'aprontis-sorciers".

Cependant cette vision des choses doit être respectée au niveau de la liberté de penser même...si elle doit être combattue dans l'intérêt général.

- d'un autre côté la vision des élus de Rosières et du Collectif est apparue plus complète, pleine de bon sens, s'appuyant sur le vécu et le quotidien et montrant un véritable attachement au pays.

Des questions pertinentes ont été posées et il faut reconnaître que les réponses n'ont pas toujours été à la hauteur de l'attente.

En qualité d'observateurs concernés les membres du Comité Citoyen de Joyeuse ont beaucoup apprécié le comportement et les arguments de leurs amis rosiérois : nous partageons leur démarche.

Nous pensons qu'il faut abandonner ce projet onéreux, inutile et dangereux qui porte les germes de futurs désordres. Revenons à un climat apaisé et responsable.

Dernière minute : une nouvelle directive européenne vient de décider la sauvegarde, le maintien et l'entretien des prés. Cette décision va à l'encontre et annule donc le projet de percement de la digue qui condamne les pâturages notamment au quartier de Sous-Perret. Affaire à suivre. ■

Le Comité de rédaction